

A Quiberon, le lundi 19 mars 2018

## **COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 15 MARS 2018**

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 15 mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 09/03/2018 s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur Bernard HILLIET, Maire.

**Présents** : M. Bernard HILLIET, Maire, M. Roland LE GUENNEC, Mme Marie-Eliane ROZO, M. Mamadou DANTE, Mme Marie-Thérèse LE GAC, M. Jean-Luc GAGNEROT, M. Serge BROSOLO, Mme Maryvonne CORRIGNAN, M. Roland ROZO, adjoints au Maire, Chrystelle LASSERON, conseillère déléguée, Mme Jeannette DREANO, M. Olivier LE FLOCH, Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, M. Jacques VERMILLARD, Mme Sylviane TESSIER, M. Gabriel GODIN, M. Dominique SELLIER, Mme Annie AUDO, M. Guy LE BIHAN, M. Patrick LE ROUX, M. Jean-Michel BELZ, Mme Christine POUILLET, M. Gildas QUENDO, conseillers municipaux ;

**Absent excusé** : M. Jacques LEROY

**Représentés** : M. Gilles VASSEUR par M. Bernard HILLIET, M. Stéphane ROUMY par M. Dominique SELLIER, Mme Annick DELAUNAY par M. Jean-Michel BELZ, Mme Sylvie BOSSARD par Mme Christine POUILLET, M. Jacques BENESSE par M. Gildas QUENDO ;

Secrétaire de séance : Chrystelle LASSERON

Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 15 février 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1. Finances - Débat des Orientations Budgétaires 2018**

*Rapporteur* : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

En vertu de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En vue de ce débat, un rapport de présentation est annexé à la présente délibération.

**Le conseil municipal prend acte du déroulement du débat des orientations budgétaires.**

### **2. Finances - Taxes et produits irrécouvrables - Budget principal**

*Rapporteur* : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables suivants :

Etat n°1 n°2763111111	cantine et garderie année 2012 à 2016	2780,74€
Etat n°2 n°2979510811	loyers non réglés	449,67 €
Etat n°3	procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement (TI Lorient 19/10/2017 M. et Mme Brisson)	13 636.58 €

**Adopté à l'unanimité**

### **3. Finances – Aménagement – Etude de faisabilité régionale – Port Maria – Participation Financière**

*Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique*

La ville de Quiberon a lancé un projet de réaménagement de Port Maria. Une première série d'études préalables a été réalisée de la Grande Plage jusqu'au château Turpault.

Parallèlement, la Région de Bretagne, propriétaire du Port de Pêche et de la gare maritime, a décidé le lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre de la reconstruction de la gare maritime qui consiste à étudier les différents scénarii envisageables en termes de circulations maritimes et terrestres.

L'impact du fonctionnement de la gare maritime sur le quartier de Port Maria est indéniable. Aussi, la Région a proposé d'associer la ville de Quiberon à son étude et d'élargir le périmètre afin d'intégrer les interfaces urbaines et les réflexions de la ville (déambulations douces, attractivité touristique, valorisation patrimoniale,...) et de faire ressortir ainsi un schéma fonctionnel global cohérent.

La recherche d'une amélioration des cohabitations et d'une valorisation croisée entre les différentes activités et fonctions [portuaires, urbaines, balnéaires ...] constitue un enjeu essentiel de ce schéma directeur.

La ville sera étroitement associée à la réflexion.

Le coût de l'étude est estimé à 160 000 €. La participation forfaitaire de la ville s'élèverait à 20 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le partenariat entre la Région et la Ville sur les études de faisabilité et d'autoriser monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

### **4. Finances – Dotation des Equipements des Territoires Ruraux – Demande de subvention auprès de l'Etat**

L'Etat propose chaque année une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les aides apportées dans ce cadre sont ciblées. Au regard des actions 2018 envisagées et de la circulaire

préfecturale du 21 novembre 2017, il est proposé de solliciter la DETR pour le projet d'installation d'équipements sportifs et de loisirs à destination, en particulier, des jeunes. Le montant de la subvention est fixé à 27% de la dépense subventionnable, plafonnée à 200 000 € HT.

Projet :

Le projet d'élaboration d'une liaison verte reliant Port Haliguen au Centre ville avec création d'un parc multi activités a été approuvé en séance du 21 décembre dernier. Une première tranche de travaux est planifiée entre octobre 2018 et avril 2019 sur la séquence terrain multi activités/rue des Korrigans.

Le projet de parc multi activités a fait l'objet d'une concertation avec les associations, les jeunes, les écoles et les collèges. Ce terrain sera équipé : d'un terrain enherbé, d'une piste d'athlétisme, d'un demi-terrain de basket, d'un skate park de 370 m<sup>2</sup>, d'une aire de jeux de 400 m<sup>2</sup>, d'une aire de Workout, d'éléments de fitness intergénérationnels, d'une tyrolienne et d'une table de Ping-pong.

La demande de subvention porte, plus précisément, sur l'aire de jeux et le skate park.

Plan de financement :

	Dépenses (HT)
Skate park	150 000 €
Aire de jeux	144 615 €
<b>TOTAL</b>	<b>294 615 € HT</b>

	Recettes	
<b>Ville (autofinancement)</b>	166 962 €	48%
<b>Etat (DETR)</b>	54 000 €	27% (plafonné à 54 000 €)
<b>Département (contrat attractivité)</b>	73 653 €	25%
<b>TOTAL</b>	294 615 €	100%

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et d'autoriser M. LE Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**5. Patrimoine – Tourisme - Convention de balisage de deux itinéraires de randonnée, avec la Fédération Française de Randonnée (FFR) – Comité 56**

*Rapporteur : Marie-Eliane ROZO, adjointe à l'urbanisme*

La Commune dispose de deux itinéraires de petite randonnée reconnus et présents dans les guides. Il est prévu de les inscrire prochainement au Plan Département des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Ces itinéraires de randonnée nécessitent un entretien régulier pour la bonne pratique de cette activité. Le balisage est particulièrement sensible, les intempéries dégradant le marquage à la peinture.

Compte-tenu des particularités du balisage (suivi, réalisation et entretien selon la charte de qualité de la randonnée pédestre en Morbihan et la charte officielle du balisage et de la signalisation de la FFR, etc.), le Comité 56 de la FFR propose de faire intervenir des baliseurs qualifiés pour mettre à jour et assurer le suivi du balisage des circuits de randonnée suivants :

- PR «De la côte sauvage au port de pêche» -11 km
- PR «Saint-Julien - Pointe du Conguel» -11 km

L'intervention du Comité 56 de la FFR consiste à réaliser un état des lieux (qui permet d'améliorer l'itinéraire si nécessaire, de connaître le métré exact, l'état précis de la signalétique, et les travaux à prévoir) et un entretien du balisage. Chacune des deux actions s'élève à 15€ du km, soit un total de 660 €/an. L'engagement porte sur une durée de 5 ans.

Un réajustement du kilométrage pourra être revu, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'état des lieux.

L'achat de poteaux et flèches directionnelles et les frais de pose ou dépose de ces matériels sont à la charge de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

## 6. Culture Evènementiel – Attribution de subvention aux associations culturelles et de loisirs

*Rapporteur : Jeannette DREANO, conseillère municipale*

Les associations culturelles et de loisirs ont transmis leurs demandes de subventions pour l'année 2018. Les critères d'attribution des subventions appliqués sont ceux arrêtés lors de la séance du Conseil municipal en date du 14 novembre 2016.

	Montant 2017	Fonctionnement	Investissement	Evènementiel	Proposition 2018	Commentaires
Association Loisirs et Culture St Pierre Quiberon	1 100 €	579 €	0 €	521 €	1 100 €	
Culture et Patrimoine de la Presqu'île	1 100 €	609 €	0 €	291 €	900 €	
Un orgue à Quiberon	280 €	128 €	0 €	152 €	280 €	
ABC Drums	280 €	181 €	20 €	99 €	300 €	
Comité de jumelage	2 300 €	768 €	0 €	982 €	1 750 €	pour la partie Culture

Les Chevalets de la peinture	185 €	193 €	0 €	0 €	185 €	
Aquamer Ateliers de peinture	130 €	129 €	0 €	0 €	130 €	
Bridge club	170 €	171 €	0 €	0 €	150 €	
Foyer Laïque	800 €	936 €	0 €	514 €	1 450 €	
Diapason Bretagne	830 €	827 €	0 €	773 €	1 600 €	
Arboretum	100 €	-3 €	0 €	0 €	50 €	
UTL	2 075 €	1 062 €	0 €	0 €	1 100 €	
APIC artistes presqu'île Quiberon	défavorable	81 €	0 €	120 €	200 €	
Arts et Couleurs	100 €	135 €	0 €	0 €	50 €	
Quiberon Breizh Solex Club	0 €	25 €	0 €	1 125 €	1 150 €	
Kermorvan Atao	0 €	400 €	0 €	0 €	400 €	
Les Electros de quiberon	0 €	25 €	0 €	0 €	0 €	aide matérielle uniquement
<b>TOTAL</b>	<b>9 450 €</b>				<b>10 795 €</b>	

Adopté à l'unanimité

## 7. - Jeunesse - Affaires scolaires – Attribution de Subventions

*Rapporteur* : Chrystelle LASSERON, conseillère municipale

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions 2018 aux associations liées à la Politique Educative et aux Affaires scolaires :

Intitulé	Attribué en 2017	Demande 2018	Avis de la commission
Association « Doudous, Coquillages et Petits Trésors »	175	200	200
Voile scolaire « ASNQ »	37149	37552	37552
USEP	516	516	516
UGSEL	516	516	516
Foyer socioéducatif Collège Beg Er Vil + action éducative+ Association sportive	1920	1920	1920
Foyer socioéducatif Collège Sainte Anne + action éducative + association sportive	1920	1920	1920
Arbre de Noel des écoles maternelles	12€/enfant	12€/enfant	12€/enfant
Voyage scolaire Saint-Clément (140€ par enfant) (a)	3800	2800	2800
Chambres de Métiers et de l'artisanat Morbihan (c)	0	550	330
Chambres de Métiers et de l'Artisanat Côtes d'Armor (c)	0	100	30

<b>Bâtiment CFA Morbihan 1 apprenti</b>	0	Non précisé	30
<b>Contrat d'association – Ecole Saint-Clément (b)</b>	121928.44	125900.64	125900.64
<b>Lycée professionnel horticole St Jean Brevelay</b>	0	Non précisé	0
<b>Lycée Professionnel Maritime et Aquacole Etel</b>	0	Non précisé	0

(a) Voyage scolaire : La Ville participe à hauteur de 140€ par élève au financement d'un voyage scolaire pour l'école Saint-Clément. La même participation est faite sur l'école Jules Ferry. Cette année cela concerne 20 enfants.

(b) Contrat d'association : **Pour rappel**, le contrat d'association est passé entre la Collectivité et l'école privée. Le calcul pour la subvention est basé sur le coût d'un enfant en maternelle et en élémentaire à l'école Jules Ferry, soit 1 980.18 € pour un enfant de maternelle et 547.86 € pour un enfant en élémentaire.

Maternelle : 42 élèves \* 1980.18 = 83167.56€

Elémentaire : 78 élèves \* 547.86 = 42733.08€ Soit un total de 125 900,64 €

(c) Situation des apprentis : participation financière aux formations des apprentis de Quiberon à hauteur de 30€ par personne.

**Adopté à l'unanimité**

## 8. Communication – Droit d'utilisation du logo de la Marque Quiberon

*Rapporteur : Jacques VERMILLARD, conseiller municipal*

Un entrepreneur, une jeune entreprise « Etoiles&Mer », créée en septembre 2017 sollicite la Ville pour utiliser le logo de la marque Quiberon, gage de qualité, sur ses plaquettes commerciales et sur son camion de livraison, lors de la vente des produits pêchés à Quiberon vers le marché de la restauration de prestige.

Il souhaiterait disposer de cette autorisation pour l'ouverture de ses nouveaux locaux en avril.

L'utilisation du logo permettrait de promouvoir le travail de la Criée réalisé sur le poisson vivant.

La Ville de Quiberon étant propriétaire de la marque Quiberon, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'utilisation du logo de la marque Quiberon nouvellement créée. L'autorisation sera accordée dans le cadre d'une convention entre le demandeur et la Ville. Elle sera nominative, limitée à douze mois et révocable.

**Adopté à l'unanimité**

## 9. Décisions prises par le Maire

*Rapporteur : Bernard HILLIET, Maire*

<b>Nature</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant en €</b>
<b>Contentieux</b>	19/12/2017	Recours M. GODRECHE ET M. LACOUR c/ville de QUIBERON demandant l'annulation de l'arrêté en date du 19/07/2017 par lequel la Commune a délivré le permis de construire n° PC 056 186 17 T 0018 à la SCI Quiberon		

		Kermorvan, pour la construction de 30 logements sociaux rue de Kermorvan.
<b>Contentieux</b>	08/11/2017	Recours de M. ROBERT CARTERET c/ ville de QUIBERON demandant l'annulation de l'arrêté en date du 15/09/2017 par lequel la Commune a retiré le permis de construire n° PC 056 186 17T 0017 accordé tacitement.

**Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.**



Pour le Maire empêché  
L'adjoint délégué

Roland LE GUENNEC

**Destinataires :**

**Membres du Conseil municipal :** M. Bernard HILLIET, Maire - M. Roland LE GUENNEC, Adjoint au Maire - Mme Marie-Eliane ROZO, Adjointe au Maire - M. Mamadou DANTE, Adjoint au Maire - Mme Marie-Thérèse LE GAC, Adjointe au Maire - M. Jean-Luc GAGNEROT, Adjoint au Maire - M. Serge BROSOLO, Adjoint au Maire - Mme Maryvonne CORRIGNAN, Adjointe au Maire - M. Roland ROZO, Adjoint au Maire - M. Gilles VASSEUR, Conseiller délégué - Mme Chrystelle LASSERON, Conseillère déléguée - Mme Sylviane TESSIER, Conseillère Municipale - M. Gabriel GODIN, Conseiller Municipal - Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, Conseillère Municipale - Mme Jeannette DREANO, Conseillère Municipale - M. Olivier LE FLOCH, Conseiller Municipal - M. Jacques VERMILLARD, conseiller municipal - M. Stéphane ROUMY, Conseiller Municipal - Mme Annie AUDO, Conseillère Municipale - M. Dominique SELLIER, Conseiller Municipal - M. Guy Le BIHAN, Conseiller municipal - M. Jean-Michel BELZ, Conseiller Municipal - Mme Sylvie BOSSARD, Conseillère Municipale - M. Patrick LE ROUX, Conseiller Municipal - Mme Christine POUILLET, Conseillère Municipale - M. Gildas QUENDO, Conseiller Municipal - Mme Annick DELAUNAY, Conseillère Municipale - M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal - M. Jacques BENESE, Conseiller municipal

**Services Ville de Quiberon :**

M. Bourserie, Directeur Général des Services - Secrétariat Général - Pôle Culture Communication Événementiel (Service Communication, Médiathèque, Cinéma) - Service Enfance Jeunesse Sport - Service Comptabilité - Service Ressources Humaines - Pôle Population - Pôle Social - Service Police Municipale - Service Urbanisme - Services Techniques - Multi-Accueil - Criée - Aérodrome

Presse : Ouest-France / Le Télégramme

